

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL : VIGILANCE SUR LE PROJET DE ZONE DE LIBRE ECHANGE TRANSATLANTIQUE -

M. le Maire expose :

« Depuis l'été 2013, l'Union Européenne et les États-Unis ont entamé des négociations en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement aussi appelé TAFTA (pour Transatlantic Free Trade Area) ou TTIP (en Anglais) ou encore Le Grand Marché Transatlantique.

Les négociations sur ce traité transatlantique se déroulent dans le plus grand secret entre les responsables européens et américains, peu d'informations nous parviennent sur son contenu. Les seules sources à notre disposition sont les documents qui ont fuité sur Internet ou dans la presse depuis un plus de deux ans. Là se situe notre première source d'inquiétude.

Parmi les mesures proposées, le projet TAFTA permettrait aux multinationales d'attaquer devant des tribunaux extrajudiciaires tout État ou collectivité locale qui ne se plierait pas aux logiques du libre-échange, ce qui impacterait fortement nos politiques dans les collectivités territoriales.

Il s'agirait d'un mécanisme d'arbitrage privé « investisseur/État » qui se substituerait aux juridictions existantes et entérinerait de fait la création d'un « droit des multinationales » supérieur aux droits des États et donc des citoyens (droit social, droit du travail, droit de l'environnement). Il pourrait en découler la mise en cause et le vol en éclats des normes sociales, et environnementales appliquées en Europe et en France.

Les firmes internationales pourraient ainsi contourner les lois qu'elles estiment arbitraires, discriminatoires ou déraisonnables.

Les États-Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle. Leurs règlements sont moins protecteurs que ceux de l'Europe ce qui entraînerait inévitablement une dérégulation par le bas des règles sociales, environnementales, sanitaires, économiques et culturelles.

En conséquence, le traité menacerait la maîtrise et l'autonomie politique des États, des collectivités territoriales ou des citoyens dans l'aménagement global de leur territoire.

Depuis le début de l'année 2014, ce projet rencontre une hostilité grandissante.

De nombreuses villes, conseils départementaux et conseils régionaux rejettent le mécanisme d'un arbitrage privé et des négociations secrètes.

Le 12 mars 2014, les eurodéputés ont voté une résolution dans laquelle ils disent ne pas donner leur aval à ce traité « à moins qu'il ne respecte pleinement les droits fondamentaux de l'Union Européenne ». Le Parlement européen dispose d'un droit de veto sur cet accord.

La ville de Pont l'Abbé, par ce vœu, exprime son inquiétude et demande :

- que les négociations portant sur le traité TAFTA soient menées en toute transparence*
- que toutes les propositions ayant pour conséquence d'affaiblir l'autonomie de l'État et des collectivités territoriales soit abandonnées*
- que le gouvernement et le parlement européen soit d'une très grande vigilance dans le cadre de ces négociations qui peuvent remettre en question le cadre réglementaire en matière d'environnement, de santé, de diversité culturelle et linguistique, de protection des citoyens. »*

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vœu tel que présenté.